

Délibération

D 59

Crédit d'étude complémentaire 2 de CHF 16'800 destiné à l'aménagement du parc du Molard

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix au cours de sa séance du 8 mai 2024, qui décrit dans les détails la seconde étude complémentaire qui sera effectuée au moyen de ce crédit,

vu le crédit d'engagement de CHF 65'710 voté par le Conseil municipal le 8 mars 2021,

vu le crédit complémentaire de CHF 25'500 voté par le Conseil municipal le 19 décembre 2022,

vu les différents préavis des services du Canton de Genève demandant des études complémentaires,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 10 juin 2024,

vu le rapport de la commission Finances, Administration et économie du 13 juin 2024,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstentions,

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 16'800 pour couvrir une nouvelle étude destinée à l'aménagement du parc du Molard.

2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 8 mars 2021.